

Une action inscrite dans plusieurs politiques publiques

Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale médico-sociale

Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (art.69)

Nos partenaires...

...autour du projet de la personne

- Les équipes de soin
- Les services sociaux et médico-sociaux
- Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
- Les mandataires de justice
- Les familles

...autour du projet associatif

- Les propriétaires privés et les bailleurs sociaux
- Les institutions publiques : les Hôpitaux de Saint-Maurice, la ville de Paris, l'État

AGATE est adhérente de SANTE MENTALE FRANCE.

Nous soutenir

Vous pouvez adhérer à l'association en devenant membre actif (5€ par an) ou adhérent de soutien (30€ par an) ou par un don défiscalisé.

AGATE dispose des agréments "Ingénierie sociale, financière et technique"; "Intermédiation locative et gestion locative sociale" et "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale".

Avec le soutien des Hôpitaux de Saint-Maurice et de la ville de Paris

Association AGATE

Adresse postale :
BP 30 089
94 223 Charenton-le-Pont Cedex

Siège social :
Maison des associations
181, avenue Daumesnil
75 012 Paris

Téléphone : 01 49 77 55 11
Portable : 06 11 66 21 52

agate_association@yahoo.fr

www.association-agate.fr



Association de Gestion
des Appartements de Transition

Association AGATE

Paris

Val-de-Marne

Logement et handicap psychique :

Des appartements pour mieux vivre

Agate Association de Gestion des Appartements de Transition

Notre action

Qui sommes-nous ?

AGATE est une association loi 1901, née en 2003 de la réflexion de la communauté soignante de l'hôpital ESQUIROL (aujourd'hui Hôpitaux de Saint-Maurice), sur l'accès au logement des usagers. Il s'agissait de mutualiser le parc d'appartements des associations rattachées aux secteurs de psychiatrie et d'en professionnaliser la gestion, contribuant ainsi à conforter la mission de soin et d'accompagnement des équipes de soin en favorisant l'autonomie des personnes par l'aide à la prise en charge de leur logement.

La mission

La mission d'AGATE, qui se positionne comme partenaire des équipes de soin, est de favoriser le passage d'un appartement temporaire, individuel ou collectif, à un logement de droit commun en respectant la temporalité propre à chaque résident.

La mise à disposition d'un logement inscrit la personne dans un processus d'insertion. Dans le cadre d'un contrat de soins, le résident est partie prenante de son projet et de sa prise en charge, définie avec les soignants qui assurent son suivi.

Si AGATE s'adresse aux usagers des pôles de psychiatrie, elle les considère bien comme des résidents, acteurs de leurs projets de vie et parcours de soin. Elle les soutient dans leur apprentissage du rôle de « locataire » ayant des droits et des devoirs.

Le public

AGATE s'adresse aux usagers adultes des pôles de psychiatrie des Hôpitaux de Saint-Maurice souffrant de troubles psychiques, orientés par les équipes de soin avec un projet de soin, plus particulièrement aux personnes en phase de stabilisation capables de développer des habiletés sociales.

Les actions

- Gestion du parc locatif

Nous assurons une gestion locative élargie des appartements : renouvellement des baux, paiement des charges locatives, fourniture du mobilier, entretien des appartements, remise en état des appartements.

- Garantie de conditions de vie décentes

Nous veillons de manière globale, en partenariat avec les équipes soignantes, au confort général du locataire : travaux de réfection et d'améliorations de l'habitat, mise aux normes de sécurité des appartements vétustes.

- Respect des droits sociaux

Nous veillons en particulier à ce que les résidents bénéficient des prestations Logement et de tous les droits liés à l'habitat.

- Aide à la prise d'autonomie

Nous veillons à ce que chaque locataire prenne en charge, avec l'aide de l'association, la gestion de "son" logement : recouvrement des loyers, respect du règlement intérieur des immeubles, renouvellement des baux internes, aide à l'investissement du lieu, accompagnement à l'accès au logement autonome de droit commun.

Nous apportons aide et conseils aux occupants pour le maintien de leur logement en bon état.

- Médiation avec les bailleurs

Négociation des contrats de location, paiement des loyers et des charges, négociation des travaux à la charge des

propriétaires, recherche de nouveaux appartements associatifs en fonction des besoins recensés par les équipes des pôles de psychiatrie.

- Médiation avec les intervenants extérieurs

Médiation entre les services Travaux des propriétaires privés et publics et le locataire, en cas de problèmes techniques dans le logement.

Coordination des différentes actions des intervenants extérieurs : associations intermédiaires, sociétés de maintenance...

Un engagement citoyen

AGATE participe à donner une plus grande visibilité aux besoins des personnes en situation de handicap psychique.

Consciente du manque de logements intermédiaires pour ces personnes, AGATE milite pour l'inscription de cette question peu médiatique à l'agenda politique.